

Toutefois, l'approbation du Comité à l'égard des méthodes actuelles de consultation sur le plan non officiel dépend de deux considérations :

a) que l'on exerce des pressions et des efforts constants pour arriver à un accord général de coopération économique avec des arrangements consultatifs appropriés, et

b) que dans l'intervalle, le gouvernement canadien s'efforce constamment et de façon imaginative de développer de nouveaux liens avec la Communauté.

(iii) *Accord entre le Canada et la Communauté*

Le Comité a conclu que le Canada ne devrait pas essayer de rechercher un traitement préférentiel ou une association spéciale quelconque avec la Communauté qui irait à l'encontre des intérêts des autres partenaires commerciaux du Canada. Le Comité juge que le principe du gouvernement qui est de rechercher une entente générale et non discriminatoire de coopération économique avec la Communauté, est entièrement justifié.

Quelques-uns de ces sujets qui seront discutés au cours des négociations se rapportent à des perspectives commerciales à long terme sur le plan de l'énergie et des ressources y compris le traitement de carburants nucléaires. Il y aurait d'autres sujets d'entretiens comme les droits d'auteur, la protection du consommateur, la protection de l'environnement, le contrôle des normes et de la qualité, l'application industrielle de la science et de la technologie ainsi que les politiques gouvernementales d'approvisionnement, les droits de compensation, les règlements de cabotage, les subventions à l'exportation et le financement de concessions. Si l'on en arrivait à une telle entente générale le terrain serait tout préparé pour la coopération sur les questions d'intérêt mutuel qui dépassent le cadre d'un accord commercial ordinaire.

(iv) *Rapports des gouvernements provinciaux*

L'intérêt accru démontré récemment par les gouvernements des provinces en vue de développer des liens nouveaux et plus étroits avec les pays de la Communauté de l'Europe occidentale donnera une nouvelle impulsion à des relations plus étroites entre le Canada et la Communauté. Il sera important de mettre au point des méthodes pour coordonner le nombre croissant d'activités fédérales et provinciales si l'on veut qu'elles deviennent entièrement efficaces.

(v) *Rapports au niveau des chefs de gouvernement*

Il est important de souligner aux membres de la Communauté que le Canada et les États-Unis sont deux pays de l'Amérique du Nord comprenant des différences nombreuses et marquées, y compris leurs structures politiques fondamentales. **A cet égard le Comité est convaincu qu'une visite officielle du premier ministre à la Communauté européenne et, si possible, aux États membres aurait une importance primordiale pour le développement continu des rapports entre le Canada et la Communauté.** Une telle visite contribuerait également à diriger l'attention des Canadiens vers la Communauté.

B. Relations de commerce et d'investissements

Dans l'ensemble, les milieux d'affaires canadiens ont été lents à évaluer les possibilités et le potentiel de la Communauté européenne. Ce n'est que main-